

Container

GROUPE	15	27	HERBICIDE
--------	----	----	-----------

## ARMEZON<sup>MD</sup> PRO

**HERBICIDE**

**CONCÉNTRE ÉMULSIFIABLE**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Diméthénamide-P ..... 630 g/L  
Topramezone..... 12,5 g/L

**N° D'HOMOLOGATION 32148**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 0,1 L à 1000 L**

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

ARMEZON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

On ne doit effectuer qu'une seule application de l'**ARMEZON PRO** par année.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
3. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
4. **NE PAS** APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
5. Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. De plus, porter des lunettes protectrices (écran facial ou des lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage.
6. Ne pas pénétrer et ne pas permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les aires traitées durant le délai de sécurité après traitement qui est de 24 heures.
7. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur des endroits où il y a de l'eau de surface.
8. Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
9. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni les habitats aquatiques, lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on élimine des déchets.
10. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un système d'irrigation quel qu'il soit.
11. Ne pas contaminer l'eau servant à des fins domestiques ou à l'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage. (CONSULTER LA SECTION NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION.)
12. Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") à 1-877-371-2273 ou [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par BASF.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'emploi de ce produit chimique pourrait entraîner une contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par ex. sol sablonneux) et/ou si la nappe phréatique n'est pas assez profonde.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

## **ENTREPOSAGE**

1. Entreposer **ARMEZON PRO** uniquement dans son contenant d'origine.
2. Entreposer **ARMEZON PRO** dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.
4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui a été soumis à des températures inférieures au point de congélation, laisser décongeler ce produit puis bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE	15	27	HERBICIDE
--------	----	----	-----------

## ARMEZON<sup>MD</sup> PRO

**HERBICIDE**

**CONCÉNTRE ÉMULSIFIABLE**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Diméthénamide-P ..... 630 g/L  
Topramezone..... 12,5 g/L

**N° D'HOMOLOGATION 32148**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

**ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

**AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**CONTENU NET : 0,1 L à 1000 L**

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.  
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE  
Calgary, Alberta T2C 5P9  
1-877-371-2273

ARMEZON est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**ARMEZON PRO** est destiné à une application en prélevée ou en en postlevée dans le maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides conventionnels et tolérants aux herbicides) et supprimera la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges.

Lorsqu'appliqué en prélevée sur les mauvaises herbes et le maïs de grande culture, **ARMEZON PRO** est utilisé dans un mélange en réservoir avec l'atrazine pour un effet résiduel en début de saison contre les mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette.

Lorsque des mauvaises herbes émergées sont présentes, **ARMEZON PRO** est appliqué sur le maïs dans un mélange en réservoir avec l'atrazine et un (des) adjuvant(s), le glyphosate ou l'atrazine et le glyphosate.

## SECURITÉ ET MANIPULATION

### PRÉCAUTIONS

On ne doit effectuer qu'une seule application d'**ARMEZON PRO** par année.

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
3. AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. **NE PAS** avaler. Nocif si avalé.
4. **NE PAS** APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
5. Pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes. De plus, porter des lunettes protectrices (écran facial ou des lunettes de sécurité) lors du mélange et du remplissage.
6. Ne pas pénétrer et ne pas permettre à qui que ce soit de pénétrer dans les aires traitées durant le délai de sécurité après traitement qui est de 24 heures.
7. Ne pas appliquer directement sur l'eau, ni sur des endroits où il y a de l'eau de surface.
8. Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
9. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable, ni les habitats aquatiques, lorsqu'on nettoie l'équipement ou qu'on élimine des déchets.

10. Ne pas appliquer ce produit par l'intermédiaire d'un système d'irrigation quel qu'il soit.
11. Ne pas contaminer l'eau servant à des fins domestiques ou à l'irrigation. Nettoyer à fond l'équipement d'épandage. (CONSULTER LA SECTION NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION.)
12. Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Agricultural Solutions Canada Inc. ("BASF") à 1-877-371-2273 ou [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca) pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par BASF

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

## RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

L'emploi de ce produit chimique pourrait entraîner une contamination de l'eau souterraine, particulièrement dans les endroits où le sol est perméable (par ex. sol sablonneux) et/ou si la nappe phréatique n'est pas assez profonde.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, l'élimination des déchets ou le nettoyage de l'équipement.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons stipulées dans le MODE D'EMPLOI.

TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.

## ENTREPOSAGE

1. Entreposer **ARMEZON PRO** uniquement dans son contenant d'origine.
2. Entreposer **ARMEZON PRO** dans un endroit frais et sec.
3. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour humains et pour animaux durant l'entreposage.
4. Protéger du gel. Si le contenant a été entreposé dans un endroit qui a été soumis à des températures inférieures au point de congélation, laisser décongeler ce produit puis bien agiter ou mélanger le contenu avant de s'en servir.

## ÉLIMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants Réutilisables ou à Remplissages Multiples**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **MODE D'EMPLOI**

**ARMEZON PRO** supprimera la plupart des graminées annuelles et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans le maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides conventionnels ou tolérants aux herbicides). Lorsqu'utilisé selon les directives, **ARMEZON PRO** fournit une suppression résiduelle des mauvaises herbes en début de saison, supprime les mauvaises herbes levées et fournit une suppression résiduelle des levées tardives des mauvaises herbes.

Pour une meilleure efficacité contre les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées nuisibles levées, pulvérisez avant que les mauvaises herbes dépassent le stade foliaire maximal sur l'étiquette.

Les températures et les conditions d'humidité nécessaires à une croissance active des plants sont importantes pour une activité optimale de l'**ARMEZON PRO**.

Une pluie est requise pour activer les propriétés résiduelles de l'**ARMEZON PRO**. Si des conditions de sécheresse persistent après le traitement de l'**ARMEZON PRO**, la suppression des mauvaises herbes annuelles émergeant plus tard peut ne pas être satisfaisante.

**ARMEZON PRO** est efficace sur les biotypes des espèces énumérées qui peuvent être résistantes au glyphosate, triazines ou produits herbicide ALS.

**ARMEZON PRO** devrait être appliqué lorsque les conditions de croissance sont favorables afin d'optimiser la tolérance de la culture et la suppression des mauvaises herbes. Les cultures soumises à un stress environnemental ont plus tendance à être blessées par n'importe quel épandage d'herbicide. Parfois, des plants ainsi stressés qui sont traités avec **ARMEZON PRO** pourraient souffrir d'une certaine décoloration temporaire de la portion des feuilles qui a capté la pulvérisation. Ces symptômes sont cependant passagers et peu fréquents. La croissance des plants n'est pas affectée et ils reprennent leur apparence normale après une à deux semaines.

## **ADJUVANTS DE PULVÉRISATION**

Pour une meilleure adhérence et un prélèvement foliaire des mauvaises herbes émergées, **ARMEZON PRO** peut nécessiter l'ajout d'additifs de pulvérisation à la bouillie. Consulter les tableaux d'épandage pour les doses et recommandations.

## **MAÏS DE GRANDE CULTURE**

**ARMEZON PRO** est appliqué comme traitement de prélevée ou de postlevée sur le maïs de grande culture (qu'il s'agisse d'hybrides conventionnels et tolérants aux herbicides).

Lorsqu'appliqué en prélevée sur les mauvaises herbes et le maïs de grande culture, **ARMEZON PRO** est utilisé dans un mélange en réservoir avec l'atrazine pour un effet résiduel en début de saison contre les mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette.

Lorsque des mauvaises herbes émergées sont présentes, **ARMEZON PRO** est appliqué sur le maïs dans un mélange en réservoir avec l'atrazine et un (des) adjuvant(s), le glyphosate ou l'atrazine et le glyphosate.

Le glyphosate utilisé comme produit d'association en réservoir permettra de supprimer des mauvaises herbes en plus de celles retrouvées sur l'étiquette de l'**ARMEZON PRO**; consulter l'étiquette de glyphosate pour des renseignements supplémentaires.

Consulter les étiquettes de l'atrazine et du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

### **Mélange en cuve avec l'atrazine**

Appliquer **ARMEZON PRO** à partir de l'émergence du maïs et de la prélevée des mauvaises herbes pour une suppression résiduelle en début de saison contre les mauvaises herbes retrouvées sur l'étiquette. Ce traitement est destiné à être utilisé lorsqu'il y a une application de prévue pendant la saison avec un autre herbicide homologué.

Consulter l'étiquette de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose par hectare	Mauvaises herbes supprimées
<b>ARMEZON PRO +</b> Aatrex 480 <sup>1</sup>	1 L + 500 g m.a.	Amarante à racine rouge <sup>2</sup> Chénopode blanc <sup>2</sup> Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Moutarde des champs Panic capillaire Petite herbe à poux <sup>2</sup> Sétaire glauque Sétaire verte Stramoine commune

<sup>1</sup> Une dose de 500 g m.a./ha équivaut à 1,04 L/ha d'Aatrex 480.

<sup>2</sup> Ne comprend pas les biotypes qui peuvent être résistants aux produits herbicides à base de triazines.

### Mélange en cuve avec l'atrazine et l'adjuvant(s)

Appliquer **ARMEZON PRO** du stade prélevée jusqu'au stade 3 feuilles inclusivement du maïs de grande culture et lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 8 feuilles et les graminées nuisibles au stade 1 à 4 feuilles.

Consulter l'étiquette de l'atrazine en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide	Dose par hectare	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
<b>ARMEZON PRO +</b> Aatrex 480 <sup>1</sup> + <b>MERGE</b> <sup>2</sup> <b>OU</b> ASSIST <sup>3</sup> + UAN <sup>4</sup>	1 L + 500 g m.a./ha	Amarante à racine rouge Amarante verte Chénopode blanc Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Panic capillaire Panic d'automne <sup>5</sup> Petite herbe à poux Renouée persicaire Sétaire glauque Sétaire verte	Abutilon Stellaire moyenne

<sup>1</sup> Une dose de 500 g m.a./ha équivaut à 1,04 L/ha d'Aatrex 480.

<sup>2</sup> Employer d'adjuvant MERGE à raison de 0,25 % v/v, c.-à-d. 2,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

<sup>3</sup> Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

<sup>4</sup> Employer à raison de 1,25 % v/v, c.-à-d. 12,5 litres par 1000 litres de bouillie de pulvérisation.

<sup>5</sup> Appliquer avant que le panic d'automne dépasse le stade de croissance de 2 feuilles. Si traitée plus tard, cette mauvaise herbe sera seulement réprimée.

## Mélange en cuve avec le glyphosate

Appliquer **ARMEZON PRO** en postlevée jusqu'au 8 feuilles du maïs de grande culture et lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 8 feuilles et les graminées nuisibles au stade 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

### AVERTISSEMENT

Utiliser le glyphosate uniquement sur des variétés de maïs de grande culture qui peuvent tolérer le glyphosate. **LE TRAITEMENT SUR LES HYBRIDES DE MAÏS ÉMERGÉS QUI NE SONT PAS IDENTIFIÉS COMME ÉTANT TOLÉRANTS AU GLYPHOSATE (c'est-à-dire les variétés avec le gène Roundup Ready) SERONT ENDOMMAGÉS OU DÉTRUITS PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter l'étiquette du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide <sup>1</sup>	Dose par hectare	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
ARMEZON PRO + glyphosate <sup>2</sup>	1 L + 900 g e.a.	Canola spontané <sup>4</sup> Digitaire astringente Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Kochia à balais <sup>5</sup> Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Panic capillaire Panic d'automne <sup>3</sup> Petite herbe à poux Sétaire géante Sétaire glauque Sétaire verte	Abutilon Chénopode blanc Renouée persicaire Stellaire moyenne
		Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui sont supprimées ou réprimées.	

<sup>1</sup> On n'a pas besoin d'adjuvant de pulvérisation.

<sup>2</sup> Utiliser uniquement des produits à base de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Une dose de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMax ou à 2,5 L/ha de Roundup Transorb Herbicide Liquide.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette de glyphosate pour des renseignements sur le stade des mauvaises herbes.

<sup>4</sup> Tous les types, y compris tolérant au glyphosate. Appliquer avant que canola spontané dépasse le stade de 6 feuilles.

<sup>5</sup> Tous les types incluant les variétés résistantes au glyphosate. Appliquer sur le kochia à balais ayant moins de 10 cm de hauteur.

## Mélange en cuve avec l'atrazine plus le glyphosate

Appliquer **ARMEZON PRO** du stade prélevée jusqu'au stade 8 feuilles inclusivement du maïs de grande culture, lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 8 feuilles et les graminées nuisibles au stade 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

### AVERTISSEMENT

Pour les hybrides de maïs conventionnels, ce traitement doit être appliqué en prélevée seulement. **L'APPLICATION SUR LE MAÏS ÉMÉRGÉ QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ COMME POUVANT TOLÉRER LE GLYPHOSATE (c'est-à-dire les variétés avec le gène Roundup Ready) SERA ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.**

Le traitement sur les variétés de maïs tolérantes au glyphosate peut être effectué en prélevée ou en postlevée.

Consulter les étiquettes de l'atrazine et du glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide <sup>1</sup>	Dose par hectare	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
<b>ARMEZON PRO</b> + Aatrex 480 <sup>2</sup> + glyphosate <sup>3</sup>	1 L + 500 g m.a. + 900 g e.a.	Amarante à racine rouge Amarante verte Chou gras Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Panic capillaire Panic d'automne <sup>4</sup> Petite herbe à poux Renouée persicaire Sétaire glauque Sétaire verte	Abutilon Stellaire moyenne
		Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui sont supprimées ou réprimées.	

<sup>1</sup> On n'a pas besoin d'adjuvant de pulvérisation.

<sup>2</sup> Une dose de 500 g m.a./ha équivaut à 1,04 L/ha d'Aatrex 480.

<sup>3</sup> Utiliser uniquement des produits à base de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Une dose de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMax ou à 2,5 L/ha de Roundup Transorb Herbicide Liquide.

<sup>4</sup> Consulter l'étiquette de glyphosate pour des renseignements sur le stade des mauvaises herbes.

## Mélange en réservoir avec l'herbicide MARKSMAN plus le glyphosate

Le mélange en réservoir d'ARMEZON PRO avec l'herbicide MARKSMAN et le glyphosate fournira une suppression résiduelle de l'abutilon et une élimination résiduelle étendue du chénopode blanc, de l'amarante à racine rouge et de la petite herbe à poux en plus des mauvaises herbes supprimées par le glyphosate.

Appliquer du stade de la levée jusqu'au stade 5 feuilles inclusivement du maïs de grande culture, lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont au stade 1 à 8 feuilles et les graminées nuisibles au stade 1 à 4 feuilles. Consulter l'étiquette du glyphosate pour plus de souplesse en ce qui concerne les stades des mauvaises herbes au moment du traitement.

### AVERTISSEMENT

Appliquer le glyphosate seulement sur les variétés de maïs tolérantes au glyphosate, à savoir les variétés avec le gène Roundup Ready. **L'APPLICATION SUR LE MAÏS ÉMÉRGÉ QUI N'EST PAS DÉSIGNÉ COMME POUVANT TOLÉRER LE GLYPHOSATE (c'est-à-dire les variétés avec le gène Roundup Ready) SERA ENDOMMAGÉ OU DÉTRUIT PAR CE TRAITEMENT.**

Consulter les étiquettes de l'herbicide MARKSMAN et le glyphosate en ce qui concerne les précautions, les restrictions et les limitations. Toujours utiliser le produit conformément aux précautions et aux limitations les plus restrictives sur les étiquettes.

Herbicide <sup>1</sup>	Dose par hectare	Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
ARMEZON PRO + MARKSMAN Herbicide + glyphosate <sup>2</sup>	1 L + 2,5 L/ha + 900 g e.a.	Abutilon Amarante à racine rouge Amarante verte Chou gras Digitaire sanguine Échinochloa pied-de-coq Morelle noire de l'Est Moutarde des champs Panic capillaire Panic d'automne <sup>3</sup> Petite herbe à poux Renouée persicaire Sétaire glauque Sétaire verte	Stellaire moyenne
Consulter l'étiquette du glyphosate pour connaître les autres espèces de mauvaises herbes qui sont supprimées ou réprimées.			

<sup>1</sup> On n'a pas besoin d'adjuvant de pulvérisation.

<sup>2</sup> Utiliser uniquement des produits à base de glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium. Une dose de 900 g e.a./ha équivaut à 1,67 L/ha de Roundup WeatherMax ou à 2,5 L/ha de Roundup Transorb Herbicide Liquide.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette de glyphosate pour des renseignements sur le stade des mauvaises herbes.

## RÉCOLTE DE LA CULTURE

Ne pas appliquer **ARMEZON PRO** à moins de 80 jours avant la récolte.

NE PAS faire paître ou servir le fourrage de maïs, ensilage, fourrage ou grain traités au bétail pendant au moins 45 jours après l'application de l'**ARMEZON PRO**.

## ROTATION DES CULTURES

Advenant une récolte manquée dans des champs traités avec **ARMEZON PRO**, seul le maïs de grande culture peut y être planté comme culture de rescousse. Ne pas effectuer une deuxième application de l'**ARMEZON PRO** dans cette culture de rescousse.

Les champs traités avec **ARMEZON PRO** peuvent être ensemencés avec du blé d'automne à la suite d'un délai d'au moins quatre mois après l'application de l'herbicide. L'année suivante, on pourra y semer du blé de printemps, du maïs de grande culture, de canola, des lentilles, des pommes de terre, des petits haricots ronds blancs, du soya, des pois et de la luzerne.

Effectuer un essai biologique en champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année avant la culture de toute autre espèce.

Consulter les étiquettes des autres produits pour se familiariser avec les restrictions concernant les cultures subséquentes.

## INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Appliquer uniformément avec un équipement terrestre correctement calibré en utilisant un minimum de 100 L d'eau par hectare. Choisir la buse appropriée pour un recouvrement optimal et pour éviter la dérive des fines gouttelettes. Maintenir la conduite de retour en cuve en fonction ou près du sommet du réservoir pour réduire la formation de mousse. Utiliser un filtre de succion de 16 mailles, 50 mailles partout ailleurs sur le pulvérisateur.

**NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent à plus de 8 km/h ou lorsque la dérive près des plantes utiles est possible.

**NE PAS** appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter de pulvériser ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer en gouttelettes plus petites que la catégorie moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## PRÉCAUTIONS CONTRE LA DÉRIVE

**ARMEZON PRO** peut causer des dommages aux plantes et arbres utiles. Respecter ces précautions lors de la pulvérisation à proximité des cultures sensibles :

1. Ne pas traiter **ARMEZON PRO** si la vitesse du vent dépasse 8 km/h. Laisser une zone tampon appropriée entre la zone de pulvérisation et les plants sensibles.
2. Utiliser des gouttelettes de grande dimension avec une basse pression. Utiliser des gouttelettes grossières puisqu'elles sont moins portées à dériver que les plus fines. Respecter les directives du fabricant de buse afin de s'assurer que ces conditions soient satisfaites.
3. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, maisons de campagne, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## ZONES TAMPONS

Les zones tampons stipulées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'épandage direct et le bord sous le vent le plus près des habitats terrestres vulnérables (tels que pâturages, régions boisées, plantations brise-vent, terres à bois, haies, terrains riverains et terres arbustives), des habitats d'eaux douces vulnérables (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et terres humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (mètres) nécessaire pour la protection de :				
		Habitat d'eau douce aux profondeurs de :		Habitat estuarien/marin aux profondeurs de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Maïs de grande culture	1	1	1	0	5

- \* Quand on effectue l'épandage avec un pulvérisateur pour grandes cultures, les zones tampons prévues peuvent être réduites en utilisant un écran de pulvérisation qui diminue la dérive. Si l'on se sert d'une rampe d'épandage munie d'un écran complet (bouclier, rideau) qui se prolonge jusqu'à la voûte de la culture, la zone tampon stipulée sur l'étiquette peut être réduite de 70 %. Quand on emploie une rampe d'épandage dont les buses individuelles sont munies d'écrans en forme de cône qui ne sont pas à plus de 30 cm au-dessus de la voûte de la culture, la zone tampon stipulée sur l'étiquette peut être réduite de 30 %.

Lorsqu'on pulvérise un mélange en cuve, il faut consulter les étiquettes de tous les produits combinés et laisser la plus grande zone tampon (c'est-à-dire la plus restrictive) stipulée sur l'une de ces étiquettes, et on doit appliquer le mélange en utilisant les plus grosses gouttelettes (selon les catégories de l'ASAE) prévues sur les étiquettes des produits d'association qui constituent le mélange en cuve.

## DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE ET ORDRE D'INTRODUCTION

Mélanges en cuve avec **ARMEZON PRO** :

1. Lors de l'application d'**ARMEZON PRO**, avant de commencer toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyez soigneusement le pulvérisateur en respectant les recommandations de nettoyage retrouvées sur l'étiquette utilisé auparavant.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau claire et mettre en marche le système d'agitation.
3. Si un produit d'association en poudre mouillable ou en granules dispersables dans l'eau est utilisé, ajouter la quantité appropriée au réservoir et poursuivre l'agitation jusqu'à une dissolution complète.
4. Si nécessaire, ajouter la quantité appropriée au réservoir, de liquide ou de solution d'herbicide comme produit d'association.
5. Ajouter la quantité adéquate de l'**ARMEZON PRO** tout en maintenant l'agitation.
6. Lors du mélange en réservoir avec le glyphosate: Si une formulation d'ammonium glyphosate avec un chargement complet de surfactant est employée, ajouter la quantité appropriée au réservoir après l'addition de **ARMEZON PRO**. Si une formulation d'ammonium glyphosate avec un chargement partiel de surfactant est employée, ajouter la quantité appropriée à l'étape 4 (c'est-à-dire avant l'ajout de **ARMEZON PRO** au réservoir).
7. Ajouter soit l'adjuvant MERGE ou le concentré d'huile ASSIST dans le réservoir du pulvérisateur, puis ajouter l'engrais liquide (NAU 28 %), sauf s'il s'agit d'un mélange en cuve contenant du glyphosate.
8. Tout en continuant d'agiter le mélange, terminer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au bon niveau.
9. Maintenir une agitation continue et constante jusqu'à ce que la pulvérisation soit complétée.
10. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie pour la nuit.

11. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.

Éliminer tout le liquide de rinçage conformément à la réglementation provinciale.

Pour plus de directives sur le nettoyage, consulter la section NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION.

## NETTOYAGE DE L'EQUIPEMENT DE PULVERISATION

### ARMEZON PRO avec d'autres mélanges en cuve

Voici les étapes à suivre pour nettoyer l'équipement d'épandage :

1. Avec un tuyau ou boyau d'arrosage, nettoyer complètement les surfaces intérieures et extérieures de l'équipement, tout en remplissant son réservoir à moitié plein avec de l'eau. Rincer en faisant fonctionner le pulvérisateur jusqu'à ce que toute l'eau de rinçage soit sortie du système.
2. Employer un détergent puissant ou un nettoyant commercial pour pulvérisateur conformément aux directives du fabricant pour nettoyer tous les résidus.
3. Vider la solution du réservoir par l'intermédiaire de la rampe d'épandage.
4. Retirer les buses et les filtres et rincer le système avec deux réservoirs remplis d'eau pour effectuer un triple rinçage.
5. Consulter l'étiquette de l'autre produit ou des autres produits utilisés dans le mélange en réservoir pour des instructions de nettoyage additionnelles qui ne font pas partie des étapes décrites ci-dessus.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**ARMEZON PRO** contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 15 et au groupe 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes d'autres herbicides du groupe 15 et/ou du groupe 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser **ARMEZON PRO** ou les herbicides du même groupe 15 et groupe 27 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou visiter le site Internet [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

ASSIST est une marque déposée de BASF SE et MARKSMAN est une marque déposée de BASF Corporation, tous utilisés sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MERGE est une marque déposée de BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.